

PLU de BELMONT-TRAMONET

Compte-rendu n° 4 : réunion du 15 décembre 2015

Étaient présents :

1. Nicolas VERGUET, maire
2. Philippe PIONCHON, adjoint
3. Chantal GIRIN, conseillère
4. Evelyne GUILLOT, conseillère
5. Sébastien Gros, Conseiller, adjoint
6. Cédric PERRONNIER, conseiller
7. Pascal PERROT-MINNOT, conseiller
8. Vanessa BEUCHOT, bureau d'études Géonomie
9. Cédric COULON, bureau d'études Act'Etudes

Ordre du jour : PADD

La commission d'urbanisme a travaillé sur un projet de PADD qui a été transmis au bureau d'études.

Lecture est faite du document qui appelle les remarques et compléments suivants :

Objectifs démographiques :

Accueillir 90 à 100 habitants supplémentaires d'ici 2026. Le nombre d'habitants en 2016 est incertain. 533 habitants selon les premiers résultats (non-officiel) du recensement INSEE fait en janvier 2015 ; 590 habitants selon les projections faites sur la base des permis de construire délivrés depuis 2011.

L'accueil d'une centaine d'habitants supplémentaires d'ici 2026 représenterait un taux de croissance de +1.73 % / an si on se fonde sur 533 habitants en 2016, ou +1.58 %/ an si on se fonde sur 590 habitants en 2016.

Le SCOT prévoit un objectif de 740 habitants en 2035, soit 180 de plus que les 561 habitants de 2011 (année de référence de calcul).

Avec 100 habitants à accueillir d'ici 2026, l'objectif PLU semble compatible avec celui du SCOT.

Objectifs logements :

L'objectif SCOT est de créer 60 logements neufs, dont 12 au minimum en « dents creuses ». L'analyse des gisements fonciers a permis d'identifier un potentiel de 18 logements en « dents creuses ». Une quarantaine de logements sera donc à créer en zone d'extension. La consommation d'espace pour ces extensions est limitée à 2.2 hectares par le SCOT.

Les souhaits en matière de locatifs et locatifs sociaux sont à définir. Les élus devront déterminer leurs objectifs : combien de locatifs et locatifs sociaux et où ?

Le projet des Chaudannes (commerce multiservices en rdc + logements au-dessus) pourrait permettre d'accueillir des logements locatifs.

Une OPAH pourrait être envisagée pour encourager les réhabilitations et la mise sur le marché de logements locatifs.

Un projet est à l'étude pour créer des appartements à caractère social dans l'Abbaye. La commune fournira un descriptif du projet.

Certaines granges pourraient également être réaménagées en logements. La commune identifiera celles pour lesquelles elle souhaite autoriser ce changement de destination afin

que le règlement du PLU l'autorise en application de l'article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme.

Objectifs économiques :

Le zonage de la zone d'activités sera redessiné afin de prendre en compte le tracé de la ligne Lyon-Turin. La zone sera réduite sur son flanc est et agrandie vers le nord.

Un emplacement réservé sera créé aux Chaudannes pour le projet de commerce multiservices sur la parcelle n°43. Il convient de réfléchir dès à présent aux accès.

Le zonage loisirs (camping) sera maintenu. Le règlement devra permettre l'extension du camping et la possibilité d'implantation d'un restaurant. La commune possède une partie du foncier.

Divers :

La commune souhaite créer une zone réservée aux équipements publics au sud de l'autoroute (actuellement classée NAE) afin d'accueillir une caserne de pompiers (projet intercommunal).

La commune souhaite que le changement de destination à vocation d'activités artisanales, commerciales ou de services soit autorisé dans les zones naturelles et agricoles, afin de permettre une « seconde vie » pour d'anciens bâtiments agricoles. La commune devra repérer ces bâtiments en application de l'article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme.

Suite à donner :

Mise en forme d'un avant-projet de PADD par le bureau d'études.

Transmission des informations nécessaires par la commune (listées ci-dessus)